

N°	2	2	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

OBJET :	<p>L'an deux mil dix Le lundi 18 octobre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.</p> <p>Etaient présents ce jour : MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT.</p> <p>Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL, MM. DAVERGNE, JACOB (pouvoir à M. PECQUERY), JUMEL, MAQUET, MAUGEZ.</p> <p><b><u>- La contractualisation à l'échelle du bassin versant : le Contrat d'animation</u></b></p> <p>Comme évoqué lors du dernier Conseil d'administration, l'Institution Bresle et l'Agence de l'eau Seine-Normandie travaillent à l'élaboration d'un projet de contrat d'animation multithématique pour le financement de 3 postes au sein de l'EPTB Bresle sur les années 2011 et 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste d'animateur de bassin versant,</li> <li>- Poste d'animateur restauration de la continuité écologique (RCE),</li> <li>- Poste d'animateur agricole.</li> </ul> <p>Les fiches de postes notamment de l'animatrice de bassin versant sont modifiées de façon à coller au mieux avec les critères d'éligibilité fixés par l'Agence de l'eau. Sur cette base et pour son poste, M<sup>elle</sup> AGOGUÉ, après avoir présenté le projet de contrat, signale que 70% des ses tâches seront éligibles aux 50% d'aides de l'Agence. Au final c'est 35% du salaire environ de l'animatrice qui seraient subventionnés.</p> <p>Compte tenu des contextes électoral et financier de l'EPTB et du changement de présidence à la tête de l'Institution, le Président PECQUERY indique que le recrutement de l'animateur agricole n'interviendrait que début 2012. En l'état et sous réserve d'un accord des financeurs, seul le chargé d'étude "restauration de la continuité écologique" pourrait être recruté début 2011.</p> <p>M. PECQUERY indique qu'à terme ce sont bien deux postes supplémentaires qu'il est prévu de créer au sein de l'EPTB de façon à pouvoir être analogue aux autres structures de bassin et à pouvoir pratiquer une animation la plus concertée et efficace possible.</p> <p>M<sup>elle</sup> AGOGUÉ indique que le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et ce jusqu'au 31 décembre 2012. Un projet de contrat est distribué en séance pour avis.</p>
- Animation de bassin versant → le Contrat d'animation	
DATE DE LA CONVOCATION :	9 septembre 2010
NOMBRE DE DELEGUES :	15
En exercice	8
Présents	9
Votants	

	<p><i>Suite aux différents propos tenus, le Conseil d'administration accepte le projet de contrat d'animation de l'Agence de l'eau, autorise le Président à le signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'eau pour sa mise en œuvre à partir de 2011, notamment en ce qui concerne les financements liés aux postes d'animateur de bassin versant et d'animateur RCE (sollicitation des financements, signature des conventions, ...).</i></p>
--	--

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'Institution,**

**Jacques PECQUERY**